



Doc. 16044
03 octobre 2024

Protéger les droits humains et améliorer la vie des travailleuses et des travailleurs du sexe et des victimes d'exploitation sexuelle

Amendement¹ n° 24

Mme Alessandra MAIORINO, Italie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 1 par le paragraphe suivant:

«Les individus en situation de prostitution font partie de la société et ont pleinement droit à la sécurité, au respect de leur dignité et à la protection contre l'exploitation. La grande majorité d'entre elles étant des femmes et des filles, la question de la prostitution est cruciale pour la promotion de l'égalité de genre et pour la protection des droits des femmes et des filles. Selon les derniers rapports disponibles, on compte environ 42 millions d'individus en situation de prostitution dans le monde entier, sachant que les données sont particulièrement lacunaires pour des régions telles que l'Asie centrale, le Proche-Orient et l'Afrique, qui comptent parmi les premières destinations du tourisme sexuel.»

Note explicative

Cet amendement entend traduire de manière plus factuelle la réalité concernant le sujet très sensible de la prostitution, qui est fortement liée à la traite d'êtres humains, comme l'affirme clairement la Résolution 1983 (2014) « Prostitution, traite et esclavage moderne en Europe »

Déposé par:

MAIORINO Alessandra, Italie, NI
BONETTI Elena, Italie, ADLE
CASTEL Laura, Espagne, GUE
EDER-GITSCHTHALER Andrea, Autriche, PPE/DC
ENGELHARDT Heike, Allemagne, SOC
GARDINI Elisabetta, Italie, CE/AD

1. 2024 - Quatrième partie de session

